

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 27  
Absents : 2

L'an deux mille dix  
Le 8 mars  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme CONNAN à Melle DUFAU  
Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE  
M. Didier PICOT à Mme de CORAL  
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Absents :

Melle Valérie ANDIAZABAL  
M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Affectation des résultats du Compte Administratif 2009 – Budget Général**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif 2009 du Budget Général fait apparaître les résultats prévisionnels suivants :

- un excédent prévisionnel de la section de fonctionnement de : 1 763 108.03 €
- un déficit prévisionnel de la section d'investissement de : 1 253 763.38 €

Après avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2010, Madame le Maire propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves : article 1068 1 253 763.38 €
- affectation à l'excédent reporté : article 002 509 344.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres :

- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

*Votes pour : 21*

*Abstentions : 6*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 27  
Absents : 2

L'an deux mille dix  
Le 8 mars  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2010

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme CONNAN à Melle DUFAU  
Melle Marie-Hélène GOYA à M. BERCETCHE  
M. Didier PICOT à Mme de CORAL  
Mme Isabelle LE BARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Absents :

Melle Valérie ANDIAZABAL  
M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Affectation des résultats du Compte Administratif 2009 – Budget Parc Floral**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif 2009 du Budget Parc Floral fait apparaître les résultats prévisionnels suivants :

- un excédent prévisionnel de la section de fonctionnement de : 48 381.58 €
- un déficit prévisionnel de la section d'investissement de : 48 381.58 €

Après avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2010, Madame le Maire propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves : article 1068 48 381.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres :

- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme proposé

*Votes pour : 21*

*Votes contre : 6*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifi